

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2021/2852(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques Complétant 2018/0210(COD) Sujet 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer	

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2021)05909	11/08/2021	EC